



Le contrat de construction de maison individuelle

Fiche programme – v.7 – 13/01/2026

Prérequis :

- l'apprenant est agent immobilier détenteur d'une carte professionnelle ou négociateur d'une agence immobilière ou employé d'une société de construction

Objectifs :

- connaître les règles principales attachées au CCMi et savoir le distinguer des autres contrats dédiés à bâtir ;
- avoir une vision d'ensemble des éléments périphériques et préalables à la conclusion du contrat ;
- appréhender l'environnement du contrat, du terrain à bâtir au permis de construire en passant par les notions de budget, prêt et garanties

Aptitude et compétences :

- l'activité requise dans les prérequis préfigure les capacités et compétences attendues d'écoute, de projection et d'analyse de l'apprenant, ainsi que son expérience pratique du métier

Durée :

- 7.00 heures

Délai d'accès :

- programmation sur demande avec un minimum de 15 jours de préavis

Tarifs :

- 700 € HT par personne / 500 € HT dès 2 stagiaires
(me consulter pour un devis précis)

Méthodes mobilisées :

- méthodes expositive avec études de cas jurisprudentiels comme reflets de la pratique ;
- session vivante sur fond d'échanges et partages d'expériences personnelles, avec suivi à l'issue de la formation si besoin

Modalités d'évaluation :

- questionnaires de préformation et de contrôle des acquis

Accessibilité :

- formation accessible aux PSH, émettre une demande individualisée pour la collecte des besoins précis via un questionnaire dédié, et en fonction, accompagnement de la prise en charge par un des référents de l'OF

Nota bene :

- /

Référent pédagogique et administratif :

- Renaud Lambert

Contact :

- contact@renaudlambert.fr / 06 73 59 53 03

Plan de cours :

INTRODUCTION : définition, présentation du CCMI et distinctions avec les autres contrats possibles pour faire bâtir sa maison + focus terminologie

PARTIE 1 : La définition légale du CCMI

- Notions de plans fournis ou non, contenu du contrat
- Conditions, clauses
- Prix, ouvrage

PARTIE 2 : L'urbanisme et les travaux

- Pièces PCMI
- CERFA
- Attestations
- Travaux

PARTIE 3 : Les préalables à la construction

- Phase commerce
- Phase étude de sol
- Phase visite terrain (VT)
- Phase bureau d'étude (BE)

PARTIE 4 : Les garanties et autres cas d'indemnisation

- Prix et délais convenus
- Parfait achèvement
- Bon fonctionnement
- Décennale / Dommages-ouvrage
- Autres cas

PARTIE 5 : Compléments et jurisprudence

- Décret du 11 avril 2019
- RE 2020
- Enseignements des contrôles de la DGCCRF
- Carnet d'entretien

Indicateurs de résultat à fin 2025

Taux de satisfaction : 100%

Nombre de stagiaires formés à ce thème : 8